

AR Prefecture

063-216300566-20230203-2023_04_1-DE
Reçu le 13/02/2023
Publié le 13/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 03 février 2023

Nombre de membres :

| | |
|--------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents | 9 |
| Procurations | 2 |
| Votants | 11 |

L'an deux mille vingt-trois le vendredi 3 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, GUILLY Philippe, BONNET Christian et FAURIAT Jonathan (arrivé à 20h30)

Date de la Convocation :
24/01/2023

Absents ayant donné procuration : Mme GRAZON Roseline représentée par Mme ECHALIER Marilyn, M. VAISSE Bernard représenté par M. FOUGERE Gilles.

VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Absent :

Secrétaire de séance désigné : Mme RODRIGUEZ Sandrine

Délibération N°2023_04_1

Vu l'avant-projet définitif concernant le projet de rénovation du bâtiment communal dit « ancienne poste » ;

L'avant-projet définitif arrête l'estimation des travaux de la 1^{ère} tranche à 354 991,92 € H.T.

Considérant le marché de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 39 049,12 € HT

Objet : Demande de subvention – DETR 2023 au titre des bâtiments communaux et intercommunaux

Ce projet peut être subventionnable au titre de la DETR « bâtiments communaux et intercommunaux » dans le cadre de la rénovation complète du bâtiment communal dit « ancienne poste ». Ces travaux concernent l'aménagement extérieur et le gros-œuvre sur la totalité du bâtiment et l'aménagement complet de la salle multi-activités au rez-de-chaussée.

Dans le cadre de cette demande DETR, le projet peut également bénéficier d'une bonification Energie. Le coût des travaux concourant à la performance énergétique est estimé à 109 100,00 € HT par le bureau d'études.

Annule et remplace la délibération 2023_04 (erreur de saisie)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de financer la 1^{ère} tranche de ces travaux d'investissement de la façon suivante :

| Dépenses | | Recettes | | |
|------------|--------------|---|-------------------|-------------------------------|
| Objet | Montant H.T. | Subventions | Montant sollicité | % sur la totalité des travaux |
| Travaux | 354 991,98 | DETR (30 % sur 394041,10 €) | 118 212,33 | 34,15 % |
| | | DETR Bonus énergie (15% sur 109100,00 €) | 16 365,00 | |
| | | Etat - Fonds vert | 99 455,55 | 25,24 % |
| | | Conseil départemental FIC (40 % sur 78000,00 €) | 31 200,00 | 7,92 % |
| Honoraires | 39 049,12 | Région Bonus ruralité (40 % sur 150000,00 €) | 50 000,00 | 12,69 % |
| | | Autofinancement communal/emprunt | 78 808,22 | 20 % |
| Total HT | 394 041,10 | Total | 394 041,10 | 100,00 % |

AR Prefecture

063-216300566-20230203-2023_04_1-DE
Reçu le 13/02/2023
Publié le 13/02/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ➔ d'approuver l'opération et son plan de financement ;
- ➔ d'approuver la demande de subvention au titre de la DETR 2023 ;
- ➔ d'autoriser M. le Maire à signer les documents s'y référant ;
- ➔ d'inscrire les dépenses au budget communal 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le 13/02/2023
et publication le 13/02/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Sébastien DUGNAS

